



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires et de la mer**

Affaire suivie par Thomas GONNORD
Catherine AUCLAIR (secrétariat de la CDPENAF)

Nantes, le

16 AVR. 2025

40

Madame la Présidente de la Communauté
d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz
2 rue du Docteur Ange Guépin
ZAC de la Chaussée
44210 PORNIC Cedex

**Objet : Avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et
Forestiers (CDPENAF) sur la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU
de PORNIC (modification d'un STECAL)**

PJ : 1 avis

Madame la Présidente,

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers s'est
réunie sous ma présidence le 10 avril 2025.

Après examen du projet de déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU de
PORNIC liée aux travaux d'adaptation et de reconfiguration de la station d'épuration des Sablettes, la
commission a formulé l'avis joint à ce courrier.

Il vous appartient de joindre cet avis au dossier du projet de déclaration de projet qui sera soumis à
l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental adjoint

Laurent LHERBETTE



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires et de la mer**

Affaire suivie par Thomas GONNORD
Catherine AUCLAIR (secrétariat de la CDPENAF)
Réf :

Nantes, le

16 AVR. 2025

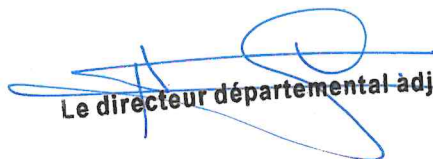
Objet : Avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU de PORNIC (modification d'un STECAL)

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers s'est réunie le 10 avril 2025 sous la présidence de M. Laurent LHERBETTE, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique.

Après examen du projet de déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU de PORNIC liée aux travaux d'adaptation et de reconfiguration de la station d'épuration des Sablettes, la Commission, après avoir procédé à un vote, émet à l'unanimité de ses membres un **avis favorable** à la modification du périmètre du STECAL existant, classé en sous-secteur Ne, au regard :

- d'une augmentation limitée du périmètre ;
- des espaces intégrés au STECAL correspondant à l'emprise fonctionnelle de la station, délimités par des haies et boisement ;
- de l'absence d'impact sur l'activité agricole ;
- du choix d'implantation des nouveaux ouvrages résultant d'une recherche d'isolement visuel sur le plan paysager et d'évitement des espaces à forts enjeux environnementaux.

Cet avis doit être joint au dossier mis à l'enquête publique.


Le directeur départemental adjoint

Laurent LHERBETTE